été arrêtés. L'allocution prononcée par l'orateur qui a déployé le drapeau rouge, n'était nullement inintelligible. Il y a eu plus que des coups de poing d'échangés. On remarquait aussi des étudiants en médecine parmi les soi-disant révolutionnaires. Non seulement les socialistes de Saint-Pétersbourg, mais les adhérents du parti à Moscou et à Kiew, connaissaient la tentative qui devait être faite. On voit aujourd'hui pertinemment qu'au premier moment, la police a été obligée d'abandonner le terrain, et que, même après l'arrivée de forts détachements de gendarmerie et de troupes, on n'a pu mettre la main sur les principaux organisateurs de la manifestation. Il est évident, en outre, qu'à part les étudiants en médecine, des membres de l'Université et de l'Académie technique s'y sont trouvés mêlés.

CHRONIQUE

On télégraphie le 3 de Berlin à la *Gazette de Cologne*, que le feld maréchal Moltke a accepté la candidature qui lui a été offerte par les conservateurs de la circonscription électorale de Meniel-Hey-de-Krug, pour les prochaines élections du Parlement allemand.

—

Le rapport publié par le bureau de l'agriculture de Washington constate que la culture du froment occupe une étendue de terrain de cinq pour cent plus grande qu'en 1875, et que la récolte est de dix pour cent au-dessus de la moyenne. La récolte du tabac est égale à celle de 1875.

—

On annonce de Rome que l'empereur et l'impératrice du Brésil partiront probablement d'Alexandrie, le 13 ou le 14 janvier et débarqueront à Messine. Ils visiteront plusieurs parties de la Sicile, et se rendront ensuite à Naples, où les attendra peut être le baron de Javary, ministre du Brésil à Rome. Après avoir visité Naples et ses environs, l'empereur et l'impératrice iront à Rome dans le plus strict incognito.

—

D'après la loi du 10 août 1871, les Conseils généraux sont nommés pour 6 ans et renouvelables par moitié tous les trois ans. Ces Conseils, élus en 1871, en exécution de la nouvelle loi, se sont vus renouvelés dans leur première moitié en août 1874; c'est donc en 1877 qu'aura lieu le renouvellement de la moitié. Les Conseils municipaux sont élus pour trois ans; ils l'ont été en novembre 1874 : ils seront donc entièrement renouvelés cette année. Ce seront ces nouveaux Conseils municipaux qui seront appelés à nommer les délégués aux élections sénatoriales qui auront lieu en 1879 pour le premier renouvellement triennal du Sénat.

—

Les journaux de Berlin annoncent que l'empereur d'Allemagne, après la réception du jour de l'an, a décerné une médaille de sauvetage à M. le vicomte de Gontant-Biron. L'ambassadeur de France a, comme on sait, arrêté, il y a quelque temps, dans une rue de Berlin, un cheval de fiacre qui avait pris le mors aux dents et a sauvé ainsi, au péril de sa vie, les personnes qui se trouvaient dans la voiture.

LETTRES DE PARIS

(*Correspondance particulière*)

Paris, 4 janvier 1877.

Aujourd'hui, à l'intérieur, on ne s'occupe que de la question de savoir s'il y aura un message présidentiel. Le public est fort partagé sur la question. Les adversaires de cette communication font observer que les Chambres se sont séparées il y a huit jours à peine, et qu'avant de prendre un court repos, elles ont épuisé toutes les questions de politique intérieure et extérieure.

Le mouvement préfectoral de M. Jules Simon pourrait bien être fort étendu. On s'est entretenu vivement depuis ce matin d'un article, que le *Siècle* vient de publier sur cette question, en réponse à l'article du *Rappel* dont je vous parlais hier. Le *Rappel* voulait la révocation de tous les fonctionnaires de cet ordre qui ont occupé des préfectures, sous le gouvernement du 24 mai, et il en signalait 60 à immoler immédiatement. Le *Siècle* croit que sur ces 60 il y en a 33 qui peuvent inspirer une confiance suffisante, mais il ajoute qu'il y en a 27 dont il faut se séparer. Cette solution paraîtra encore très rigoureuse, et je doute que, du premier coup, M. Jules Simon consente à aller jusque là. Il est d'ailleurs évident que le corps préfectoral se montre fort ému de ces perspectives, et j'en conclus qu'il serait bien temps de rassurer un peu les fonctionnaires auxquels on demande si impérieusement de faire respecter et aimer la République.

Les nouvelles d'Orient n'ont pas d'intérêt au moment où je vous écris. Tout dépend, à partir de midi, des déclarations que la Porte a faites devant la Conférence assemblée à Constantinople. Dans le monde officiel, ici, on croit encore à la possibilité d'un revirement pacifique, mais on ajoute que s'il ne se produit pas; dès demain, les puissances signifieront à la Turquie leur décision par voie d'ultimatum. Après quoi, la Conférence sera dissoute. J'entends dire aussi que les puissances désireuses de faire la paix, coûte que coûte, ont encore réduit considérablement leurs demandes et qu'il ne reste pas trace d'aucune exigence susceptible de porter atteinte à la dignité de la Porte. D'occupation étrangère, notamment, il n'est plus question à aucun degré.

On remarque aussi que les rapport entre la Russie et l'Allemagne sont loin en ce moment, d'être amicaux; le représentant du cabinet de Berlin à Constantinople, ne parlant et n'agissant que quand l'œuvre paraît difficile et jamais pour en faciliter le rétablissement. La presse allemande insiste de son coté, avec frénésie, sur l'état lamentable de l'armée russe du Sud, ce qui blesse beaucoup le cabinet de Saint-Pétersbourg.

La visite faite hier par le prince Orloff à M. Jules Simon, est une visite de courtoisie. Ces deux personnages se sont vus et se voient encore fréquemment chez M. Thiers, avec lequel ils sont bien l'un et l'autre depuis longtemps. Le prince Orloff se dit très-charmé de M. le Président du Conseil, qui a reçu également la visite du prince de Hohenlohe.

(Autre correspondance.)

Paris, 4 janvier.

M. Jules Simon a dû, surtout, sa victoire à la peur de la dissolution, dont il a agité le spectre devant les centres, il est à craindre maintenant que la même tactique ne lui réussisse aussi bien quand il l'emploiera dans un but beaucoup moins conservateur et moins honnête.

En effet, M. J. Simon ne servira pas longtemps, on peut en être sûr, les intérêts de la conservation sociale et politique, et alors comme il a demandé le concours des droites contre M. Gambetta, il le sollicitera encore pour toutes ses compromissions thiéristes. Ce concours, qu'on le remarque, lui est devenu absolument nécessaire, maintenant qu'il a coupé la gauche en deux.

Les droites le lui donneront-elles ? Si elles hésitent, il les menacera de nouveau de la dissolution.

Or, il faut bien avouer que c'est là le grand argument auprès de tous les indécis du centre. Ils ne redoutent qu'une chose : le retour devant les électeurs, qui, très-probablement, ne les rééliraient pas. C'est pourquoi la dissolution, nuisible à leurs intérêts personnels, les inquiète bien plus qu'une révision en Congrès, si grosse de périls pour la chose publique que soit cette dernière éventualité.

Pour peu que de pareils calculs subsistent, M. Jules Simon et M. Thiers auront vraiment trop beau jeu !

D'après les amis de M. Jules Simon, la loi d'ensemble sur l'instruction publique, que prépare M. Waddington, serait à peu près copiée sur celle que le Président du Conseil, alors ministre de M. Thiers, ne put même faire arriver jusqu'à la discussion parlementaire.

Nous avons des raisons de croire qu'il n'en est rien, et que, cette fois encore, les caudataires du nouveau ministre veulent lui donner les gants d'une œuvre qui ne lui appartient nullement. Il reste à savoir comment M. Waddington, le vrai père, prendra cette revendication de paternité.

L'émotion causée en haut lieu par la signature du traité d'alliance hispano-prussien est loin d'être calmée. On est très-irrité contre M. de Chaudordy, qu'on accuse d'avoir laissé conclure ce traité. Le genre de vie de notre ambassadeur quand il était en Espagne — il est, dit-on, un peu rêveur, — la vivacité de son caractère, quelquefois portée jusqu'à la violence, aurait facilité le rapprochement de nos voisins et de nos ennemis. La vérité est que M. Chaudordy n'a pu empêcher les conséquences fâcheuses de la politique Decazes et de l'attitude du parti républicain vis-à-vis d'Alphonse XII et de sa mère.

Les grands négociants de Paris sont, en ce moment, occupés de leurs inventaires. Il paraît que les résultats sont désastreux. On cite quelques grandes maisons dont le chiffre d'affaires est diminué, cette année, de plus de moitié.

Le commerce spécial des étrennes a été, dit-on, aussi mal que possible, malgré des frais de réclame inusités.

Toutefois les optimistes, dans notre monde politique et financier, ont été enchantés de la suspension jusqu'au 16 courant des séances de la Conférence de Constantinople, ce qui a été interprété comme indiquant des négociations pacifiques.

Cette nouvelle a suffi pour donner à la hausse de toutes les valeurs à la Bourse, un élan excité par l'augmentation de 58 millions dans le chapitre du portefeuille commercial du bilan hebdomadaire de la Banque de France.

Ajoutez les achats par nos receveurs généraux de 8,000 fr. de rentes 3 0/0, et de 46,000 fr. de 5 0/0.

L'escompte de l'abondance des capitaux provenant des coupons de janvier, et qui ne peut donner qu'une nouvelle impulsion aux affaires.

Continuation par la coulisse, des rachats nécessités par son découvert.

Tels sont les divers motifs qui ont contribué, aujourd'hui, à la tenue exceptionnelle de la Bourse.

DE SAINT-CHÉRON.

Poésie républicaine

On lit dans le *Tintamarre* de mercredi :

CAPRICE DE JEUNE FILLE

C'est le premier de l'an, mignonne,
Je suis prêt à combler tes vœux,
A tes désirs je m'abandonne,
Quand je saurais ce que tu veux.

Que faudra-t-il que je te donne?
Veux-tu quelques chiffons soyeux?
A des journaux vraiment joyeux
Préfères-tu que je t'abonne ?

Veux-tu des livres, mon trésor ?
J'en ai de tout chamarrés d'or
Choisis dans ma bibliothèque !

Veux-tu poser pour nos portraits?
« *Non... dit la fille, je voudrais*
» *Voir guillotiner un du...!* »

Est-ce que le gouvernement de M. le Maréchal, représenté par M. Jules Simon, laissera cette petite presse immonde, publier impunément de pareilles poésies ?

Roubaix-Tourcoing

ET LE NORD DE LA FRANCE

On annonce que M. Augustin Morel a retiré sa démission, à la demande de ses amis.

—

L'Harmonie des *Amis-Réunis* donnera un grand concert, le 9 janvier prochain, dans le salon de l'Hôtel-de-Ville.

Les *Amis-Réunis* ont obtenu le concours de plusieurs artistes très-distingués, déjà connus et très-appréciés dans notre ville; citons Mme Parent-Herbé, cantatrice, qui, entre'autres morceaux, chantera le grand air de la *Reine Topaze* (carnaval de Venise) de Victor Massé ; M. G. Libotten, violoncelliste du concert Faure et professeur à Londres ; M. Emile Marck, de l'Odéon directeur du Grand Théâtre de Lille ; M. Robert, premier fort ténor au Grand Théâtre de Lille ; M. Koszul, pianiste, enfin plusieurs solistes choisis des *Amis-Réunis*.

Nous donnerons incessamment le programme de ce concert ; disons pour le moment que les *Amis Réunis* exécuteront *une grande valse* composée par M. Ernest Florin, de Roubaix, mort prématurément, il y a quelques années.

—

Trois prisonniers se sont échappés, avant-hier, de la prison de la gendarmerie.

—

Le cabaret de la veuve Desbarbieux, situé rue des Fleurs 19, vient d'être fermé par arrêté du Préfet du Nord. La cause de cette fermeture est une condamnation en date du 19 décembre dernier, pour avoir conservé des consommateurs après l'heure réglementaire.

—

On a arrêté, hier soir, une femme nommée Marie T. D.. Elle a été incarcérée provisoirement au dépôt de sureté. Cette femme expulsée de France pour mauvaise conduite, venait de commettre un vol après être revenue à Roubaix sans permission.

—

La navigation sur le canal s'effectue sans encombre. L'administration de cette voie navigable est, du reste, fort bien organisée, et les eaux sont abondantes. Cinq gros bateaux, portant des chargements considérables, sont déjà arrivés à Roubaix ; deux contenaient du charbon ; deux autres, des tonneaux de mélasse, et le cinquième, du grès. D'autres bateaux montants, sont encore attendus d'un moment à l'autre.

Les chemins de halage du nouveau canal depuis Wasquehal jusqu'à Roubaix sont propres, solides, bien entretenus et commodes ; le halage par hommes ou chevaux s'y fait de la meilleure manière, sans difficultés.

Le canal est alimenté par des eaux tirées des marais avoisinants Lille au moyen de deux machines élévatoires, fonctionnant près de l'écluse Saint-André, derrière l'abattoir de Lille. Elles arrivent par des tuyaux hydrauliques; leur débouche est au pont Masure, entre Wasquehal et le Blanc-Sceau.

Cette eau venant de sources naturelles est claire et limpide.

—

Une plaisante histoire à propos de l'ouverture du canal.

On comprend que dès que cette nouvelle de la mise en navigation du canal de Roubaix se fut répandue, grande rumeur parmi les bateliers ! Beaucoup résolurent d'y pénétrer les premiers.

Pour ne pas manquer l'affaire, *la Petite Joséphine*, gros bâteau rempli de mélasse, arrivé dès le 15 décembre, jeta l'ancre devant la première écluse, prêt à en franchir les portes au moment précis de l'ouverture. Sur les entrefaites se présente, le *Décidé*, celui-ci, chargé de charbons, et affectant les allures de son titre. Il demande le passage, mais bien naturellement, la *Petite Joséphine* s'y oppose, prétendant qu'arrivée la première, elle doit passer la première; c'était raison. Mais le *Décidé* avait l'esprit prompt, rusé comme un renard, il insinua à la *Petite Joséphine* que bien loin d'aller à Roubaix, il se rendait tout doucement à Croix, que la *Petite Joséphine* pouvait dormir sur ses deux oreilles et se tranquilliser. La *Petite Joséphine*, bonace de sa nature le crut, et notre *Décidé* passa en riant dans sa barbe.

Le 1er janvier, dans l'après-midi, *le Décidé* montait majestueusement le canal, tout couvert d'oriflammes et de drapeaux, resplendissant dans sa gloire et jetant un regard de dédain en arrière du côté de la *Petite-Joséphine*, toujours ancrée à Marcq, sans défiance.

Cependant, le bâteau à mélasse fut instruit de l'artificieuse manœuvre du bâteau à houille. Furieux, il fit demander des chevaux et se mit à la poursuite de son madré collègue; mais il ne put le rattraper que le lendemain, lorsque déjà *le Décidé* avait commencé sans déchargement.

On juge de la haine dont les deux rivaux sont pénétrés aujourd'hui l'un pour l'autre.

—

Pour mettre les maires à même d'établir la statistique agricole de 1876, M. le préfet du Nord va leur envoyer, dans chaque commune deux exemplaires d'un questionnaire à remplir. Ces états seront ensuite centralisés aux mairies de chaque chef-lieu de canton, pour être communiqués aux commissions cantonales de statistique. MM. les sous-préfets auront ensuite à en faire opérer la récapitulation pour leur arrondissement.

—

La construction des forts de Lille va commencer. Une importante adjudication doit avoir lieu à l'Hôtel-de-Ville, le 17 janvier pour la construction des forts de Bondues, Sainghin et Mons-en-Barœul.

—

Les assises du département du Nord s'ouvriront à Douai, le jeudi 15 février prochain, sous la présidence de M. Jorel, conseiller à la Cour.

MM. Hasard et Maurice, conseillers, siéger ont comme assesseurs.

—

On a arrêté, hier à Tourcoing, un individu nommé J.-L. Henrion, né à Joigny (Yonne), âgé de 53 ans. Il se livrait à la mendicité.

—

Sophie Castelin, âgée de 45 ans, aime bien boire un coup même deux, mais ce qu'elle n'aime pas c'est la prison. Elle avait quinze jours de cette peine à subir pour ivresse, avec récidive et ne pouvant s'y résoudre on vient de l'y contraindre.

—

Dans sa dernière audience, le Tribunal de Tourcoing a prononcé 20 condamnations comprenant 76 francs d'amende et 7 jours de prison pour les contraventions suivantes :

Infraction à la police des cabarets	3
Dépôt d'immondices sur la voie publique	1
Avoir logé un enfant mineur	1
Avoir laissé chanter une chanson obscène dans son cabaret	1
Voiture non éclairée la nuit	1
Avoir chanté une chanson obscène dans un cabaret	1
Ivresse publique et manifeste	8
Tapages, injures nocturnes et violences légères	4

—

M. de Marcère est venu passer mardi quelques heures à Lille.

—

Le gouvernement vient de publier, en deux volumes, l'inventaire des propriétés de l'Etat. (Biens immeubles.) Les forêts comprenant 984,009 hectares, sont estimées à 1,260 millions.

Voici les départements qui contiennent les forêts les plus importantes :

Aisne, 90 millions; Nord, 82 et Vosges, 83.

—

M. le préfet du Nord, visant le décret du 28 décembre 1870 et un arrêté d'un de ses prédécesseurs en date du 5 janvier, fixe, comme suit, le tarif des annonces judiciaires pour 1877 :

« Article 1er. — Le tarif du prix » d'insertion est fixé à quinze centi- » mes par ligne de 34 lettres, caractère » gaillarde, l'IN pris pour type de justification.

» Art. 2. — Le coût d'un exemplaire légalisé est réglé, non compris » le droit d'enregistrement, à cinquante » centimes. »

—

Avis aux sociétés musicales de notre département :

Dans sa séance de jeudi, le Conseil municipal de Lyon a voté un crédit de 30,000 fr. pour un coucours musical, à Lyon, en 1877.

—

L'instruction se poursuit dans l'affaire de la rixe de la rue des Etaques, à Lille. Deroubaix, qui a répondu à l'agression de la victime par un coup dont les conséquences ont été si malheureuses, n'a pas encore été relâché. C'est un jeune homme d'une vingtaine d'années, sur le compte duquel on recueille de bons renseignements.

—

Une course de voitures aura lieu, dimanche prochain, dans les allées de l'Esplanade, à Lille, à huit heures et demie du matin. — Le départ se fera à l'angle du boulevard Vauban, en face le *café de l'Europe*.

—

Les classes astreintes au service militaire sont ainsi réparties :

1° *Armée active.* — Portion du contingent de l'armée active de la classe de 1871, comptant la durée de son service à partir du 1er juillet 1872 et qui a été renvoyée en congé dans ses foyers, jusqu'à l'époque de son passage dans la réserve. — Classes de 1872, 1873, 1874, 1875.

2° *Réserve de l'armée active.* — Classes de 1867, 1868, 1869, 1870. — Portion du contingent de l'armée active de la classe 1871, qui est passée dans la réserve comme comptant la durée de son service à partir du 1er janvier 1871.

Portion de la classe 1871, comptant son service du 1er juillet 1872, et qui a été versée dans la réserve, en raison de l'élévation de son numéro de tirage. (Article 74 de la loi du 27 juillet 1872.)

3° *Armée territoriale.* — Classes de 1863, 1864, 1865, 1866.

4° *Réserve de l'armée territoriale.* — Classes de 1857, 1858, 1859, 1860, 1861, 1862.

Nota. — *Les engagés volontaires, les anciens remplaçants, les hommes qui ont été remplacés* ou qui se trouvent, pour quelque motif que ce soit, *dans une situation spéciale*, marchent avec une des classes indiquées ci-dessus, *conformément aux indications de leur livret individuel.*

Ce tableau sera valable du 1er janvier au 30 juin 1877.

—

Dans la nuit du 27 au 28 décembre un incendie a pris naissance dans une grange renfermant du mobilier et des récoltes et appartenant au sieur Lefebvre Louis Senez, débitant, à Séranvillers. La perte est de 1.582.50. Il n'y a assurance que pour 1.296 fr.

La cause de ce sinistre est inconnu.

—

Un triste accident s'est produit, tout récemment, à Hamel.

M. C... se trouvant, la nuit, à l'affût, a reçu la charge d'un fusil dans le poignet.

L'amputation a été reconnue nécessaire.

L'état du blessé est aussi satisfaisant que possible.

—

C'est dimanche prochain, 7 janvier, qu'aura lieu à Hazebrouck, à l'estaminet de la *Pomme d'Or*, le grand concours de serins organisé par la Société d'amateurs de cette ville.

On peut être assuré d'avance que ce concours sera très-suivi. Les prix sont beaux et nombreux : 4 médailles en vermeil, 4 en argent, 4 en bronze et 4 bouquets seront décernés aux plus beaux couples d'oiseaux.

Une médaille en argent (grand module) sera accordée à l'amateur ou à la société qui exposera le plus de couples.

L'entrée de la salle sera entièrement libre.

—

Dans la matinée de lundi 1er janvier, dit l'*Indicateur* d'Hazebrouck, une violente bourrasque s'est abattue sur notre région. Le vent faisait rage, ce qui n'a pas peu contrarié les personnes en tournée de visites.

Sur certains points, la bourrasque a causé des dégâts; des toits ont été endommagés, les pannes volaient de tous côtés, des cheminées étaient renversées.

Le séchoir de la blanchisserie de M. Bernast a été soulevé par le vent et démoli de fond en comble.

Dans la campagne, bon nombre d'arbres ont été déracinés et abattus.

A Ste-Marie-Cappel, une meule d'avoine a été culbutée.

—

On écrit du Quesnoy :

« M. de Marcère, ancien ministre de l'intérieur, député d'Avesnes, a fait remettre un très-beau drapeau à la Musique municipale du Quesnoy en souvenir de la réception du 15 octobre 1876. La Musique donnera, le 14 courant, un concert avec le concours de M. Delsart, premier prix du Conservatoire de Paris. »

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 3 janvier. — Pierre Vandenbosch, au Cul-de-Four 15. — Flore Kimpe, rue Pellart 14 cour Duquenne. — Marie Keeclaer, rue du Fontenoy 104. — Florentin Lareu, rue de la Basse-Masure. — Achille Vansteenbrugg, rue du Beau-Chêne 14. — Ernest Peney, boulevard de Paris. — Marie Crombé, rue Nationale 11. — Marie Olivier, rue Ste-Thérèse cour Bernard 31. — Colette Heermann, rue des Arts. — Alphonse Dupire, aux 3 Ponts 370. — Octavie Delporte, rue des Anges cour Dernoncourt 8. — Alphonse Verstraete, rue de la Paix cour Deboosère 15. — Marie Poullet, rue de Mouveaux 8. — Célina Vandeesandelaere, rue du Pile 106. — Albert Farvacque, rue de Lannoy 115.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 3 janvier. — César Liénart, 38 ans lamier rue des Loups 7. — Hélène Renard, 1 an rue d'Alma cour Beny 1. — Julia Tiberghien, 6 mois rue Turgot cour cour Duforest 2. — Gustave Deschamps, 15 jours rue de Lille 232. — Sophie Delacroix, 2 ans rue des Longues-Haies 170. — Marie Vanlancker, 17 jours rue n° 7. — Sophie Lemahieu 2 ans rue du Pile 7.

PUBLICATIONS DE MARIAGES du 3 janvier. — Léopold Bogaert, 40 ans fileur et Marie Declue, 37 ans ménagère. — Jean Delannoy, 22 ans tisserand et Hortense Henno, 22 ans tisserande. — Gustave Claus, 26 ans apprêteur et Octavie Maes, 23 ans ans journalière. — Charles Bouchaert, 35 ans journalier et Emma Depla, 22 ans journalière. — Charles Scleve, 27 ans maréchal et Adeline Baudumont, 26 ans couturière. — Auguste Guermonprez, 56 marchand d'engrais et Louise Frayman, 32 ans sans profession. — Ange Van Ootegem, tisserand et Joséphine Decoster, ouvrière de fabrique. — Constantin Baleger, 28 ans ouvrier et Marie Reyaert, 36 ans ouvrière. — Honoré Saive, 55 ans marchand forain et Sophie Jonville, 42 ans tailleuse.

Etat-Civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 4 janvier. — Jules Facque, rue du Collége. — Henri Neirinck, au chemin des Mottes. — Marie Donnais, Grande-Place. — Adèle Vanwambeke, rue de la Cloche. — Angéline Six, au Blanc-Seau. — Marie Delplanque, au Moulin-Fagot.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 4 janvier. — Clémence Nuttens, 7 ans 11 mois, au Pont-de-Neuville. — Germaine Squelbert, 8 mois, rue Nationale. — Charles Verfaille, 12 ans 6 mois, au Pont-Rompu. — Caroline Dutriez, 51 ans 3 mois, épouse de Jean-Baptiste Dictaes, à la Marlière. — Charles Lassuy, 79 ans, rue Saint-Roch. — Charles Delattre, 51 ans, époux de Cécile Desplechin, au Flocon. — Caroline Masure, 66 ans 6 mois, épouse de Louis Desbonnet, au Pont-des-Piats. — Marie Vandoorme, 2 ans 1 mois, rue des Anges.

CONVOIS FUNÈBRES ET OBITS

Les amis et connaissances de la famille POUDREZ-DESTOOP, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame VIRGINIE-ROSALIE DESTOOP, décédée à Roubaix, le 4 janvier 1877, dans sa 56e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **convoi et service solennels** qui auront lieu le samedi 6 janvier 1877, à 9 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Charpentiers, n° 12, à Roubaix.

Les amis et connaissances de la famille BEKÉ, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Monsieur JOSEPH BEKÉ, décédé à Roubaix, le 4 janvier 1877, à l'âge de 72 ans, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister aux **convoi et service solennels** qui auront lieu le samedi 6 janvier 1877, à 8 heures 1/2, en l'église Notre-Dame, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Luxembourg, 12, à Roubaix.

Un **obit solennel anniversaire** sera célébré en l'église paroissiale du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 8 janvier 1877, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Dame CATHERINE-SOPHIE DELBECQUE épouse de Monsieur ISIDORE FONTAINE, décédée à Roubaix, le 7 janvier 1876, à l'âge de 76 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priés de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — *Imprimerie Alfred Reboux.* — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien) et dans la *Vraie France*, de Lille.

AVIS IMPORTANT

Les ANNONCES JUDICIAIRES ET LÉGALES des cantons de Roubaix et de Lannoy, publiées dans le *Journal de Roubaix*, peuvent être reproduites **gratuitement** — *à la demande des intéressés* — dans deux autres journaux politiques et quotidiens de l'arrondissement :

La *Gazette de Tourcoing*
et la *Vraie France*, de Lille.

Les annonces de ventes, les annonces commerciales, les demandes et offres d'emplois, etc., etc., publiées dans le *Journal de Roubaix*, peuvent être reproduites A PRIX RÉDUITS dans

La *Gazette de Tourcoing*
ou dans la *Vraie France*, de Lille

Le cabinet de Me **RODET**, avocat agréé près le tribunal de commerce de Tourcoing, est situé rue de Lille, 46.

Avis très important

MM. Dacremont opticien oculiste de Paris, en séjour à Roubaix depuis le 7 novembre, ont quitté notre ville jeudi matin pour se rendre à Tourcoing, où ils sont actuellement visibles *Hôtel du Cygne* jusque samedi soir 6 janvier sans aucune prolongation.

D'après le succès que ces Messieurs ont obtenu à Roubaix, nous croyons très utile de recommander à ceux de nos lecteurs qui auraient à se plaindre de la vue, de profiter de la présence à Tourcoing de ces habiles spécialistes. 12784

Belgique

CATASTROPHE DE L'UNION DU CRÉDIT. — M. le procureur du roi Heyvaert a fait une descente, mercredi, à l'*Union du Crédit* à l'effet de rechercher ce que peuvent être devenus des bons de caisse, qui, d'après les déclarations de Dees, ont disparu.

Mardi, le parquet est resté depuis 8 heures du soir jusqu'à une heure du matin, à la prison des Petits-Carmes. (*Etoile*)

—

Nous apprenons que le parquet vient de charger M. G. Marique, expert comptable, de la vérification de la comptabilité de l'*Union de Crédit*. (*Echo du Parlement*).

—

AFFAIRE DE LA BANQUE DE BELGIQUE. — L'action en responsabilité intentée au Conseil d'administration de la Banque de Belgique, et jugée en 1er ressort a été appelée mercredi à l'audience de la 1re chambre de la cour d'appel de Bruxelles.

L'affaire a été renvoyée au 8 janvier.

— Eugène T'Kint a été extrait mercredi de la prison des Petits-Carmes pour être conduit d'abord dans le cabinet de M. le juge d'instruction Hauman, où s'est rendue également Marie Colart.

T'Kint a comparu ensuite devant la chambre du conseil du tribunal pour la formalité mensuelle exigée par l'article 5 de la loi du 20 avril 1874 sur la détention préventive.

—

C'est mardi 2 janvier que le Tribunal de commerce de la Seine a déclaré la Banque Franco-Hollandaise en état de faillite. Ce jugement a été rendu par défaut et a déjà été frappé d'opposition.

Les créanciers de cette société sont, paraît-il, très-peu nombreux. On nous parle d'une vingtaine environ; on nous fait prévoir qu'ils seront unanimes pour demander au tribunal le rapport d'une mesure qu'ils doivent trouver préjudiciable à leurs intérêts.

La situation de la Hollandaise est bien connue; son passif important a pour contre-partie les valeurs de son portefeuille, qui est composé presque en totalité d'actions des Compagnies de chemins de fer secondaires, Vendée, Lille à Valenciennes, Bressuire à Poitiers, Orléans à Rouen, etc.

Une liquidation prématurée de ce portefeuille, par l'entremise d'un syndic, ne pourrait amener que des ruines. Ce qui est sage, c'est de nommer des liquidateurs amiables qui attendront que la Chambre ait pris un parti sur cette question des chemins de fer secondaires, question qui a sa solution satisfaisante toute trouvée dans leur rétrocession aux grandes Compagnies.

Agir autrement, c'est prendre des résolutions aussi intempestives que dangereuses et qui sont contraires aux intérêts de tous.

On raconte que la Compagnie des Bassins Houillers du Hainaut avait, il y a un an, emprunté de la Banque de Belgique 2,500,000 et avait donné en nantissement 10,000 actions des Mines de Fillols, 2,000 de la Société de Wassy et en outre une hypothèque sur des immeubles appartenant à M. Philippart, valant au minimum 600,000 francs.

Au mois d'octobre dernier, la Banque de Belgique déclara aux emprunteurs qu'elle était résolue à réaliser le gage. La Banque Franco-Hollandaise intervint, et, pour empêcher que le gage fourni par les Bassins Houillers, son débiteur, ne fût vendu dans de mauvaises conditions, elle garantit l'opération faite par les Bassins Houillers au moyen de traites qu'elle accepta, et qui, venues à échéance au mois de décembre, n'ont pu être payées.

La Banque Franco-Hollandaise, comprenant danger de sa situation, s'était mise en quête, à Paris, d'un prêteur qui, prenant les lieu et place de la Banque de Belgique, aurait accordé le délai nécessaire pour tirer avantageusement des actions des Mines de Fillols.

La catastrophe arrivée à l'Union du Crédit de Bruxelles arrêta les négociations. Alors la Banque de Belgique fit la proposition de ne pas user de son droit de poursuite contre la Banque Franco-Hollandaise, si celle-ci voulait lui donner sa garantie pour toutes les opérations que les Bassins Houillers avaient en cours avec elle.

La Banque Franco-Hollandaise refusa; c'était son devoir impérieux.

La Banque de Belgique, au lieu de réaliser le gage qu'elle avait entre les mains, ce qui semblait la conduite normale à suivre, ce qui, dans tous les cas, n'eût constitué la Franco-Hollandaise que débitrice d'une différence, poursuivit la faillite de la Franco-Hollandaise et l'obtint.

Ce jugement de faillite pourrait bien avoir dépassé les intentions de la Banque de Belgique; nous sommes portés à croire que son assignation constituait plus une menace qu'une résolution bien arrêtée.